

## Attentat à la grande mosquée de Québec



Le syndicat des tuteurs et tutrices tient à offrir toutes ses sympathies aux familles et aux proches des victimes de l'attentat terroriste survenu à Sainte-Foy, le 29 janvier dernier.

Un tel drame nous rappelle l'importance de lutter contre les gestes et les propos racistes dont nous sommes témoins dans notre quotidien, et de développer une plus grande solidarité entre toutes les communautés.

## Journée internationale des femmes



Nous tenons à souligner la Journée internationale des femmes, le 8 mars dernier, et les luttes féministes qui nous ont permises de nous rendre jusqu'ici.

Le combat n'est toutefois pas terminé : rappelons par exemple que la hausse du salaire minimum à 15\$ permettrait d'abord aux femmes d'obtenir un salaire décent.

Visitez notre Facebook au <https://fr-ca.facebook.com/stttu.ca/> pour consulter ces études !

## Assemblée générale de novembre 2016

Le 29 novembre dernier, les tuteurs et tutrices se sont réunis-es en assemblée générale. Ce fut l'occasion de faire un état des relations de travail. L'avancement des discussions avec l'employeur concernant deux dossiers importants, soit celui du gel du budget d'intégration pédagogique durant l'année 2015-2016 et celui du blocage des comités de révision, fut souligné, bien que ceux-ci ne soient pas encore réglés à ce jour. Malgré ces bonnes nouvelles, plusieurs dossiers majeurs demeurent bloqués (départementalisation, évaluation, etc.). Ceci obligea le syndicat à recourir à des griefs pour défendre ses membres.

L'assemblée eut aussi l'occasion de se pencher sur la question de la sous-traitance de l'encadrement d'étudiants-es par l'employeur, survenue en septembre dernier. Les membres présents-es purent en apprendre davantage sur cette situation, en écoutant le témoignage des tuteurs et tutrices directement concernés-es. Il fut ainsi décidé de mettre en place un plan d'action en plusieurs volets, afin de lutter contre cette décision de l'employeur et, plus généralement, contre toutes mesures qui compromettent l'accès au travail des personnes tutrices.

---



## **Un hiver occupé sur le front syndical**

Votre présidente et votre secrétaire vous ont représentés lors de la rencontre de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants (FNEEQ), en décembre dernier, où le sujet de l'enseignement à distance était à l'honneur. Elles ont d'ailleurs participé aux travaux d'un nouveau comité de la FNEEQ dédié à la formation à distance, un sujet qui nous concernent bien sûr directement, mais qui intéresse aussi beaucoup les autres syndicats de chargés-es de cours.

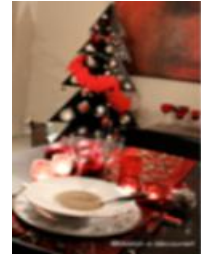
Durant les mois d'octobre et novembre, votre présidente et votre vice-président ont également eu l'occasion d'assister à une conférence de presse et à un rassemblement en appui au Syndicat des chargés-es de cours de l'UQÀM, qui sont depuis parvenus à une entente pour renouveler leur convention collective, en date du 3 février dernier. Cela rappelle l'importance de maintenir nos liens avec les autres syndicats membres de la FNEEQ, qui vivent des enjeux semblables aux nôtres.

Au niveau de la Téléuq, votre comité exécutif a également assisté à une rencontre de tous les exécutifs syndicaux et les représentants-es des associations, où la direction de la TÉLUQ a fait le point sur la situation budgétaire, le 9 décembre. Les constats demeurent préoccupants, la possibilité d'un plan de redressement budgétaire ayant été évoquée. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

---

## **Soupers des Fêtes**

Les soupers des fêtes des tuteurs et tutrices ont eu lieu à Montréal, le jeudi 19 janvier dernier, au bistro La Colombe, ainsi qu'à Québec, vendredi le 20 janvier, au bistro Les Moutons Noirs. Ce fut une occasion agréable de se retrouver entre collègues, pour discuter, dans un climat convivial autour d'une bonne table, des différents enjeux qui nous concernent.



Sur une note plus personnelle, ce fut un premier souper des Fêtes pour le nouveau comité exécutif, depuis son élection, et une occasion appréciée d'échanger directement avec les tuteurs et tutrices. Dans la continuité de la soirée hommage d'octobre dernier, les soupers des Fêtes ont d'ailleurs démontré l'importance de trouver des opportunités de se réunir entre nous dans un contexte informel, qui sont d'autant plus précieuses du fait que nous travaillons à distance.



## **Le perfectionnement, pour enrichir nos compétences**

Vous participez à un congrès ? Vous préparez un article scientifique, ou présentez une communication scientifique dans un colloque ? Vous souhaitez améliorer vos connaissances dans votre domaine ? Ou en pédagogie universitaire ?

Le perfectionnement prévu à la convention collective (article 16.00) peut vous soutenir dans vos projets. N'hésitez pas à vous informer auprès du comité exécutif pour en savoir davantage sur la manière de faire une demande au comité de perfectionnement.

C'est plus simple qu'il n'y paraît !

## **Les congés mobiles, qu'est-ce que ça mange "même" en hiver ?**



En tant que personnes tutrices, nous avons droit à 4 semaines de vacances annuelles, dont un maximum de 3 dans un même trimestre, que nous devons déclarer à l'avance. Nous avons

aussi droit à des jours fériés, qui sont identifiés à l'article 26.01 de notre convention. Mais qu'en est-il de ces deux mystérieux « congés mobiles », mentionnés à l'article 26.05.

Il s'agit en fait de jours de congé que vous pouvez prendre à votre convenance, à condition de les inscrire dans votre déclaration de disponibilité en début de trimestre, ou d'en avertir la Téléuq et vos étudiants au moins deux jours ouvrables à l'avance. Des congés qui peuvent s'avérer très pratiques, notamment pour faire face à des imprévus, mais dont plusieurs d'entre nous ignorent malheureusement l'existence. L'article 27.00, qui porte sur les congés spéciaux, est également très instructif.

Saviez-vous, par exemple, qu'en tant que personnes tutrices, vous disposez de congés pour déménagement ?

---



### 5 à 7 à venir

L'exécutif du syndicat se propose d'organiser des 5 à 7 pour favoriser les échanges entre les tuteurs et tutrices... soyez à l'affût !

---

Le comité exécutif est toujours disponible pour le service aux membres.  
Alors pour toute question concernant vos conditions de travail et l'application de notre convention collective, n'hésitez pas à nous contacter au [info@stttu.ca](mailto:info@stttu.ca) .

Vous avez reçu ce courriel parce que vous êtes membre du Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé–université – CSN. Tous droits réservés © 2017 STTTU